



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES EMPLOYEURS DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE AU 4^E TRIMESTRE 2018



Le nombre d'heures travaillées et le nombre de salariés augmentent au 4^e trimestre 2018, la masse salariale stagne

Au cours du 4^e trimestre 2018, 55 100 employeurs ont employé au moins un salarié intermittent du spectacle relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage, en augmentation de 0,8% sur un an. Le nombre de salariés progresse de 1,6% sur un an et le volume d'heures travaillées de 1,3% alors que la masse salariale évolue très peu (-0,2% sur un an).

Avertissement : Le champ d'analyse est restreint aux employeurs des salariés intermittents du spectacle.

Les employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage dès lors qu'ils emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle au cours de la période considérée (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle). Ces employeurs peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- Si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet (exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions; production de spectacles; diffusion de spectacles...), ils sont identifiés comme employeurs des secteurs professionnels du spectacle.

Sur un an [cf. [Tableau 1](#)], les nombres d'employeurs et de contrats de travail augmentent légèrement (+0,8% et +0,7%), le volume d'heures travaillées et le nombre de salariés augmentent plus fortement (respectivement +1,3% et +1,6%). La masse salariale est en quasi-stagnation (-0,2%).

Tableau 1

LES EMPLOYEURS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE

| | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|--|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Nombre d'employeurs | 54 677 | 46 867 | 55 433 | 54 339 | 55 110 | 0,8 |
| Nombre de salariés | 188 168 | 172 543 | 189 072 | 186 244 | 191 212 | 1,6 |
| Masse salariale (en milliers d'euros) | 941 627 | 660 166 | 806 497 | 820 901 | 939 972 | - 0,2 |
| Volume d'heures travaillées (en milliers) | 39 345 | 28 656 | 34 724 | 35 091 | 39 846 | 1,3 |
| Nombre de contrats de travail (en milliers) | 1 232 | 1 067 | 1 228 | 1 037 | 1 241 | 0,7 |

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les employeurs des secteurs professionnels concentrent 96% de la masse salariale

Au 4^e trimestre 2018, les secteurs professionnels regroupent 23 400 employeurs, soit 42,4% de l'ensemble des employeurs des salariés intermittents [cf. [Tableau 2](#)]. Ils sont cependant à l'origine de plus de 93% de l'activité : 93,0% des salariés intermittents du spectacle ont travaillé pour ces employeurs¹, ceux-ci versant 96,0% de la masse salariale totale pour 94,2% du volume total d'heures travaillées.

D'une manière générale, les évolutions sont proches de celles observées pour l'ensemble des employeurs.

Tableau 2

LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS

| | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|--|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Nombre d'employeurs | 23 065 | 22 185 | 23 148 | 22 278 | 23 357 | 1,3 |
| Nombre de salariés | 175 418 | 159 317 | 175 222 | 173 326 | 177 916 | 1,4 |
| Masse salariale (en milliers d'euros) | 904 642 | 629 815 | 766 593 | 778 594 | 902 057 | - 0,3 |
| Volume d'heures travaillées (en milliers) | 37 056 | 26 693 | 32 147 | 32 250 | 37 523 | 1,3 |
| Nombre de contrats de travail (en milliers) | 1 088 | 945 | 1 065 | 851 | 1 094 | 0,6 |

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au sein des employeurs des secteurs professionnels, il est possible de distinguer, selon l'activité de l'établissement dans la Nomenclature d'activité française (Naf 2008) :

- les employeurs relevant du champ spectacle parmi lesquels les employeurs dont l'activité relève du champ de l'audiovisuel et ceux relevant du champ du spectacle vivant² ;
- les employeurs hors champ spectacle.

1. Certains salariés intermittents travaillent à la fois pour des employeurs des secteurs professionnels et pour des employeurs hors secteurs professionnels.

2. Cf. Annexe Méthodologique en fin de document pour la définition du champ spectacle.

Au sein du champ spectacle, le nombre d'employeurs augmente de 1,7% en un an

Au 4^e trimestre 2018, 95,8% des employeurs des secteurs professionnels appartiennent au champ spectacle. Parmi eux, 70,5% soit 15 800 employeurs, exercent au sein du spectacle vivant, le reste (6 600 employeurs) exerçant dans l'audiovisuel [cf. Tableau 3].

Sur un an, le nombre d'employeurs des secteurs professionnels du champ spectacle augmente de 1,7% (+1,6% pour le spectacle vivant et +2,0% pour l'audiovisuel), tandis que le nombre d'employeurs des secteurs professionnels hors champ spectacle diminue de 8,3%.

Au sein du spectacle vivant, la hausse est portée principalement par le secteur des arts du spectacle vivant (+1,8%) qui concentre 88,3% des employeurs du spectacle vivant. Le secteur de gestion de salles de spectacles voit son nombre d'employeurs diminuer de 3,6% sur un an.

Au sein de l'audiovisuel, le secteur de la production audiovisuelle, le cinéma, l'animation, qui représente 81,9% des employeurs de l'audiovisuel, progresse de 0,9% sur un an.

Tableau 3

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

| Secteur d'activité | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|---|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Spectacle vivant | 15 536 | 14 913 | 15 679 | 15 067 | 15 789 | 1,6 |
| 9001Z - Arts du spectacle vivant | 13 699 | 13 147 | 13 825 | 13 267 | 13 945 | 1,8 |
| 9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant | 1 392 | 1 330 | 1 414 | 1 386 | 1 415 | 1,7 |
| 9004Z - Gestion de salles de spectacles | 445 | 436 | 440 | 414 | 429 | - 3,6 |
| Audiovisuel | 6 466 | 6 317 | 6 477 | 6 272 | 6 593 | 2,0 |
| Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z) | 902 | 909 | 936 | 888 | 970 | 7,5 |
| Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z) | 5 352 | 5 196 | 5 319 | 5 161 | 5 402 | 0,9 |
| Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B) | 212 | 212 | 222 | 223 | 221 | 4,2 |
| Total champ spectacle | 22 002 | 21 230 | 22 156 | 21 339 | 22 382 | 1,7 |
| Total hors champ spectacle | 1 063 | 955 | 992 | 939 | 975 | - 8,3 |
| Ensemble | 23 065 | 22 185 | 23 148 | 22 278 | 23 357 | 1,3 |

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

La masse salariale diminue de 0,3% en un an

Au 4^e trimestre 2018, la masse salariale versée par les employeurs des secteurs professionnels atteint 902 millions d'euros, en diminution de 0,3% en un an [cf. [Tableau 4](#)].

Cette baisse de 0,3% est induite par le secteur de l'audiovisuel, en diminution de 1,6% en un an. Ce secteur verse 65,2% de la masse salariale pour 28,2% des employeurs des secteurs professionnels. Ce secteur voit la baisse de sa masse salariale causée uniquement par l'activité de production audiovisuelle, cinéma, animation qui correspond à 90,7% de masse salariale du secteur et qui connaît une baisse de 2,0% sur un an, la masse salariale dans les autres activités étant en légère hausse.

Le secteur du spectacle vivant, qui regroupe 32,4% de la masse salariale versée pour 67,6% des employeurs au sein des secteurs professionnels, connaît une évolution modérée à la hausse sur un an (+1,3%) avec des évolutions disparates selon les activités : hausse de la masse salariale dans les arts du spectacle vivant (+1,2% pour une activité qui correspond à 77,2% de la masse salariale du secteur) et des activités de soutien au spectacle vivant (+8,0%) et une baisse forte dans la gestion de salles de spectacles (-7,3%).

Tableau 4

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE VERSÉE PAR LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

| Secteur d'activité | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) ¹ |
|---|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|---|
| Spectacle vivant | 288 586 | 235 176 | 258 509 | 231 038 | 292 293 | 1,3 |
| 9001Z - Arts du spectacle vivant | 223 038 | 178 662 | 194 426 | 177 130 | 225 608 | 1,2 |
| 9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant | 38 722 | 34 837 | 43 623 | 38 647 | 41 819 | 8,0 |
| 9004Z - Gestion de salles de spectacles | 26 826 | 21 677 | 20 460 | 15 262 | 24 867 | - 7,3 |
| Audiovisuel | 597 706 | 380 647 | 487 408 | 528 580 | 588 254 | - 1,6 |
| Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z) | 8 830 | 8 156 | 8 776 | 7 592 | 8 977 | 1,7 |
| Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z) | 544 472 | 331 632 | 436 886 | 476 910 | 533 765 | - 2,0 |
| Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B) | 44 404 | 40 860 | 41 747 | 44 078 | 45 512 | 2,5 |
| Total champ spectacle | 886 292 | 615 823 | 745 916 | 759 618 | 880 547 | - 0,6 |
| Total hors champ spectacle | 18 350 | 13 992 | 20 677 | 18 976 | 21 510 | 17,2 |
| Ensemble | 904 642 | 629 815 | 766 593 | 778 594 | 902 057 | - 0,3 |

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le volume d'heures augmente de 1,3% en un an

Le volume de travail des salariés intermittents au sein des secteurs professionnels dépasse les 37 millions d'heures au 4^e trimestre 2018, dont 52,2% pour l'audiovisuel et 43,8% pour le spectacle vivant [cf. Tableau 5]. Il augmente de 1,3% en un an (+1,6% pour le spectacle vivant, +0,1% pour l'audiovisuel et + 14,0% hors champ spectacle).

Le secteur du spectacle vivant présente des évolutions disparates avec une hausse modérée dans les arts du spectacle vivant (+1,9%), qui représentent 78,4% des heures travaillées dans le secteur, une hausse forte dans les activités de soutien au spectacle vivant (+7,9%), et une baisse dans la gestion de salles de spectacles (-7,6%).

La stagnation dans le secteur de l'audiovisuel est due à celle de la production audiovisuelle, le cinéma, l'animation (-0,1%) représentant 90,0% des heures travaillées dans l'audiovisuel. Le volume d'heures de travail dans les activités de radio et télédiffusion est en hausse de 3,2% sur un an.

Tableau 5

ÉVOLUTION DU VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'HEURES)

| Secteur d'activité | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|---|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Spectacle vivant | 16 180 | 12 814 | 14 547 | 13 229 | 16 437 | 1,6 |
| 9001Z - Arts du spectacle vivant | 12 643 | 9 972 | 11 217 | 10 401 | 12 887 | 1,9 |
| 9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant | 1 828 | 1 533 | 2 017 | 1 830 | 1 971 | 7,9 |
| 9004Z - Gestion de salles de spectacles | 1 709 | 1 310 | 1 312 | 998 | 1 579 | -7,6 |
| Audiovisuel | 19 557 | 12 957 | 16 184 | 17 678 | 19 583 | 0,1 |
| Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z) | 385 | 346 | 379 | 329 | 384 | -0,5 |
| Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z) | 17 652 | 11 198 | 14 368 | 15 844 | 17 632 | -0,1 |
| Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B) | 1 520 | 1 412 | 1 437 | 1 505 | 1 568 | 3,2 |
| Total champ spectacle | 35 737 | 25 772 | 30 730 | 30 907 | 36 020 | 0,8 |
| Total hors champ spectacle | 1 319 | 922 | 1 417 | 1 343 | 1 503 | 14,0 |
| Ensemble | 37 056 | 26 693 | 32 147 | 32 250 | 37 523 | 1,3 |

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les employeurs hors secteurs professionnels représentent 58% des employeurs et 4% de la masse salariale

Au 4^e trimestre 2018, les 31 800 employeurs hors secteurs professionnels représentent 57,6% du total des employeurs. Ils emploient 20,9% des salariés intermittents du spectacle³, et versent 4,0% de la masse salariale totale pour 5,8% du volume total d'heures travaillées [cf. Tableau 6]. Au 4^e trimestre 2018, et sur un an, le nombre de salariés, d'heures travaillées, de contrats de travail et la masse salariale ont tous connus des évolutions modérées (entre 1% et 4%). Le nombre d'employeurs a connu une légère hausse de 0,4%.

Tableau 6

LES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS

| | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|--|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Nombre d'employeurs | 31 612 | 24 682 | 32 285 | 32 061 | 31 753 | 0,4 |
| Nombre de salariés | 38 379 | 35 502 | 43 124 | 39 286 | 39 935 | 4,1 |
| Masse salariale (en milliers d'euros) | 36 985 | 30 351 | 39 904 | 42 307 | 37 915 | 2,5 |
| Volume d'heures (en milliers) | 2 290 | 1 963 | 2 576 | 2 841 | 2 322 | 1,4 |
| Nombre de contrats de travail | 143 686 | 122 556 | 162 779 | 186 425 | 146 556 | 2,0 |

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Presqu'un tiers des employeurs hors secteurs professionnels exercent leur activité dans le domaine associatif

Au 4^e trimestre 2018, deux secteurs d'activité regroupent à eux seuls près de la moitié des employeurs hors secteurs professionnels : les activités des organisations associatives (32,5%) et les particuliers employeurs (16,7%).

La légère hausse du nombre d'employeurs de 0,4% sur un an [cf. Tableau 7] résulte d'évolutions disparates dans les principaux sous-secteurs : baisse du nombre d'employeurs dans les activités des organisations associatives (-2,9%) et pour l'hébergement médico-social et social (-3,3%) ; hausse pour les particuliers employeurs (+4,6%) et l'hébergement et restauration (+1,8%).

Tableau 7

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

| Secteur d'activité (*) | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|--|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Activités des organisations associatives (94) | 10 610 | 8 265 | 10 068 | 9 545 | 10 307 | - 2,9 |
| Particuliers employeurs | 5 064 | 4 264 | 7 168 | 7 870 | 5 297 | 4,6 |
| Hébergement et restauration (55, 56) | 3 101 | 2 788 | 3 970 | 5 256 | 3 156 | 1,8 |
| Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84) | 3 435 | 2 391 | 2 509 | 2 646 | 3 420 | - 0,4 |
| Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88) | 3 654 | 2 103 | 2 353 | 1 633 | 3 532 | - 3,3 |
| Activités sportives, récréatives et de loisirs (93) | 1 467 | 1 355 | 1 635 | 1 357 | 1 554 | 5,9 |
| Enseignement (85) | 1 177 | 1 116 | 1 519 | 782 | 1 246 | 5,9 |
| Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B) | 191 | 182 | 230 | 191 | 189 | ---- (**) |
| Autres secteurs d'activité | 2 913 | 2 218 | 2 833 | 2 781 | 3 052 | 4,8 |
| Total | 31 612 | 24 682 | 32 285 | 32 061 | 31 753 | 0,4 |

(*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008 (**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

La masse salariale est en hausse de +2,5% en un an

Au 4^e trimestre 2018, la masse salariale versée aux salariés intermittents par les employeurs hors secteurs professionnels atteint 38 millions d'euros, en augmentation de 2,5% sur un an [cf. Tableau 8].

Cette hausse est liée à des évolutions disparates au sein des principaux secteurs : le secteur de l'administration publique et défense, qui représente 22,9% de la masse salariale, connaît une hausse de 7,3%, les autres secteurs d'activités qui représentent 13,8% de la masse salariale connaissent une hausse de 9,2% et le secteur de l'hébergement et restauration, qui représente 13,7% de la masse salariale, connaît une hausse de 3,5%. A l'inverse, les activités des organisations associatives qui représentent 29,5% de la masse salariale hors secteurs professionnels connaissent une baisse de la masse salariale de 3,7% sur un an.

Tableau 8

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE VERSÉE PAR LES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'EUROS)

| Secteur d'activité (*) | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|--|----------------|------------------|-----------------|------------------|----------------|--|
| Activités des organisations associatives (94) | 11 630 | 8 647 | 12 455 | 14 575 | 11 196 | - 3,7 |
| Particuliers employeurs | 1 740 | 1 306 | 2 729 | 3 185 | 1 821 | 4,6 |
| Hébergement et restauration (55, 56) | 5 028 | 4 786 | 5 381 | 7 969 | 5 203 | 3,5 |
| Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84) | 8 073 | 7 722 | 9 264 | 7 350 | 8 666 | 7,3 |
| Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88) | 1 936 | 1 046 | 1 175 | 686 | 1 847 | - 4,6 |
| Activités sportives, récréatives et de loisirs (93) | 1 639 | 1 336 | 1 750 | 1 838 | 1 647 | 0,5 |
| Enseignement (85) | 1 877 | 1 828 | 2 549 | 1 475 | 1 996 | 6,3 |
| Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B) | 268 | 249 | 343 | 276 | 305 | ----(**) |
| Autres secteurs d'activité | 4 793 | 3 432 | 4 260 | 4 953 | 5 235 | 9,2 |
| Total | 36 985 | 30 351 | 39 904 | 42 307 | 37 915 | 2,5 |

(*) Répertorié par les codes NAF A88, ou NAF 2008 (**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)
Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Hors secteurs professionnels, les particuliers employeurs représentent 16,7% des employeurs pour 4,8% de la masse salariale versée. A l'inverse, l'administration regroupe 10,8% des employeurs pour 22,9% de la masse salariale versée.

Le nombre d'heures travaillées est en hausse avec une évolution de +1,4% en un an

Le volume de travail des salariés intermittents des employeurs hors secteurs professionnels atteint 2,3 millions d'heures au 4^e trimestre 2018, en hausse de 1,4% sur un an [cf. Tableau 9].

Les principaux secteurs représentent des évolutions contrastées : +5,0% dans le secteur de l'hébergement et restauration, +4,1% dans l'administration publique et défense et +10,0% dans les autres secteurs d'activités et forte baisse (-6,0%) dans les activités des organisations associatives qui représentent 28,9% des heures travaillées.

Tableau 9

**ÉVOLUTION DU VOLUME D'HEURES DE TRAVAIL DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIERS D'HEURES)**

| Secteur d'activité ^(*) | Oct à Déc 2017 | Janv à Mars 2018 | Avr à Juin 2018 | Juil à Sept 2018 | Oct à Déc 2018 | Évolution annuelle 4 ^e trimestre 2017 au 4 ^e trimestre 2018 (en %) |
|---|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------|-------------------|--|
| Activités des organisations associatives (94) | 715 | 560 | 816 | 958 | 672 | - 6,0 |
| « Particuliers employeurs » | 135 | 108 | 199 | 229 | 136 | 0,9 |
| Hébergement et restauration (55, 56) | 388 | 387 | 442 | 659 | 407 | 5,0 |
| Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84) | 434 | 430 | 500 | 404 | 452 | 4,1 |
| Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88) | 116 | 69 | 77 | 48 | 117 | 0,7 |
| Activités sportives, récréatives et de loisirs (93) | 100 | 87 | 118 | 127 | 105 | 5,6 |
| Enseignement (85) | 117 | 109 | 153 | 90 | 120 | 2,3 |
| Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B) | 18 | 17 | 22 | 19 | 19 | ----(**) |
| Autres secteurs d'activité | 267 | 196 | 249 | 307 | 294 | 10,0 |
| Total | 2 290 | 1 963 | 2 576 | 2 841 | 2 322 | 1,4 |

(*) Répertorié par les codes NAF A88, ou NAF 2008 (**) Évolution non affichée (en raison de la faible volumétrie observée)

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Olivier RODRIGUEZ,
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Annexe méthodologique

1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DÉFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'activité d'appartenance de ces employeurs sont limitativement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés employeurs hors secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Guso (Guichet unique du spectacle occasionnel).

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (articles 1&2 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis aux articles L.7121-2, L.7121-3, L.7121-4, L.7121-6 et L.7121-7 du code du travail (articles 1&2 de l'annexe 10).

À noter que les domaines d'activité relevant de l'annexe 8, dans sa rédaction issue de l'accord professionnel du 28 avril 2016 relatif à l'indemnisation du chômage dans les branches du spectacle et son avenant d'interprétation du 23 mai 2016, seront établis, non plus sur la nomenclature des activités françaises (NAF), mais sur les numéros d'identifiant des conventions collectives (IDCC). Cette modification est opérationnelle pour les contrats de travail débutés depuis le 1^{er} octobre 2017, avec la mise en place d'une nouvelle AEM.

Les employeurs du champ spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques
- 5920Z Enregistrement sonore et édition musicale
- 6010Z Edition et diffusion de programmes radio
- 6020A Edition de chaînes généralistes
- 6020B Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches.

Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

La masse salariale : la notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours de la période considérée. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org



ISSN 2555-8404